

386

DA1

Projet de construction du parc éolien de la
Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

6211-24-092


HAUTE-CHAUDIÈRE
parc éolien

CONSULTATION CIBLÉE
DU BAPE

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

3 février 2025

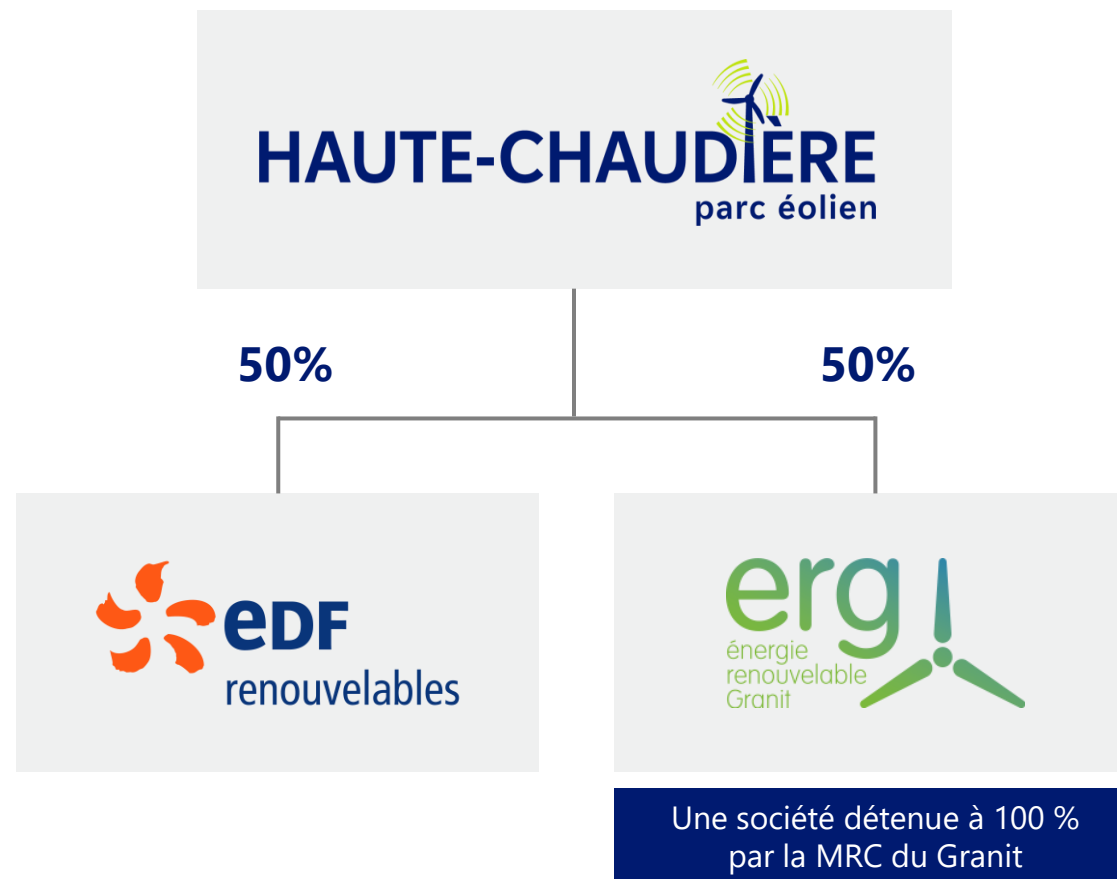
 **edf**
renouvelables

erg
énergie
renouvelable
Granit 



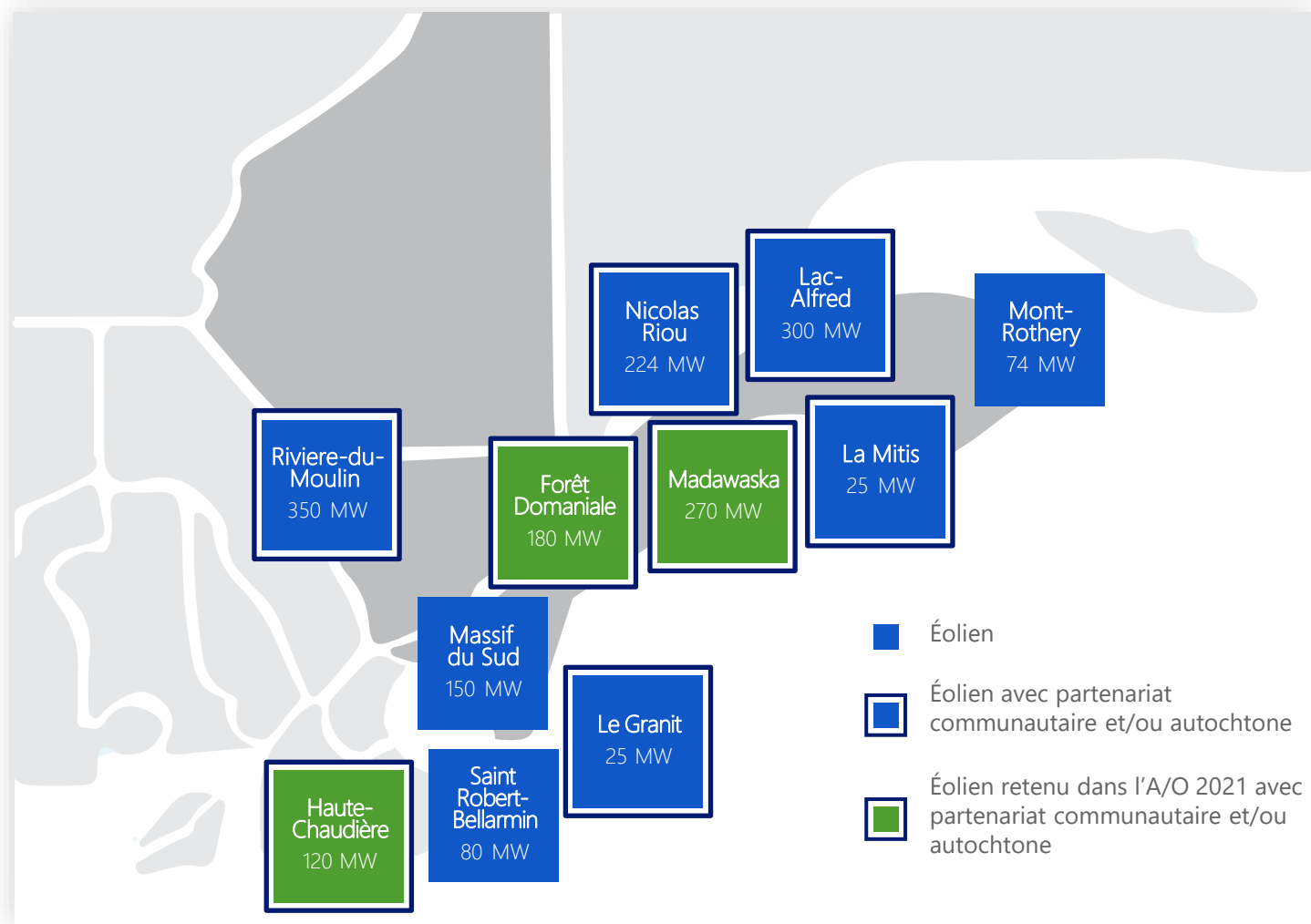
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

UN PARTENARIAT ÉGALITAIRE



EDF RENOUVELABLES CANADA INC.

- **1 798 MW** répartis en onze projets éoliens situés sur le territoire du Québec représentant plus de 4,5 milliards de dollars d'investissements.
- Retombées économiques concrètes au bénéfice des communautés locales et des Premières Nations.
- **Huit projets** comportant une forme de participation des milieux communautaires d'accueil.



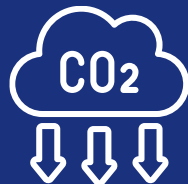


JUSTIFICATION DU PROJET



CIBLES DU QUÉBEC

- -37,5% par rapport aux niveaux d'émission de 1990 d'ici 2030
- Carboneutre d'ici 2050
- Se traduit par une augmentation de l'utilisation d'énergie de source renouvelable.



PLAN D'ACTION 2035 D'HYDRO-QUÉBEC (HQ)

- Besoins en électricité au Québec doublera d'ici 2050
- En complément des efforts en **efficacité énergétique**, HQ prévoit l'ajout de 60 TWh, (**8 000 - 9 000 MW** de puissance additionnelle)



APPEL D'OFFRES

- HQ a lancé un appel d'offres en 2021 pour l'acquisition de 480 MW d'énergie renouvelable (2021-01). Soumission retenue par HQ
- Contrat d'approvisionnement en électricité signé avec HQ:
 - Contrat de 30 ans
 - Mise en service à la fin de 2026
 - Prix de 6,6 ¢/kWh



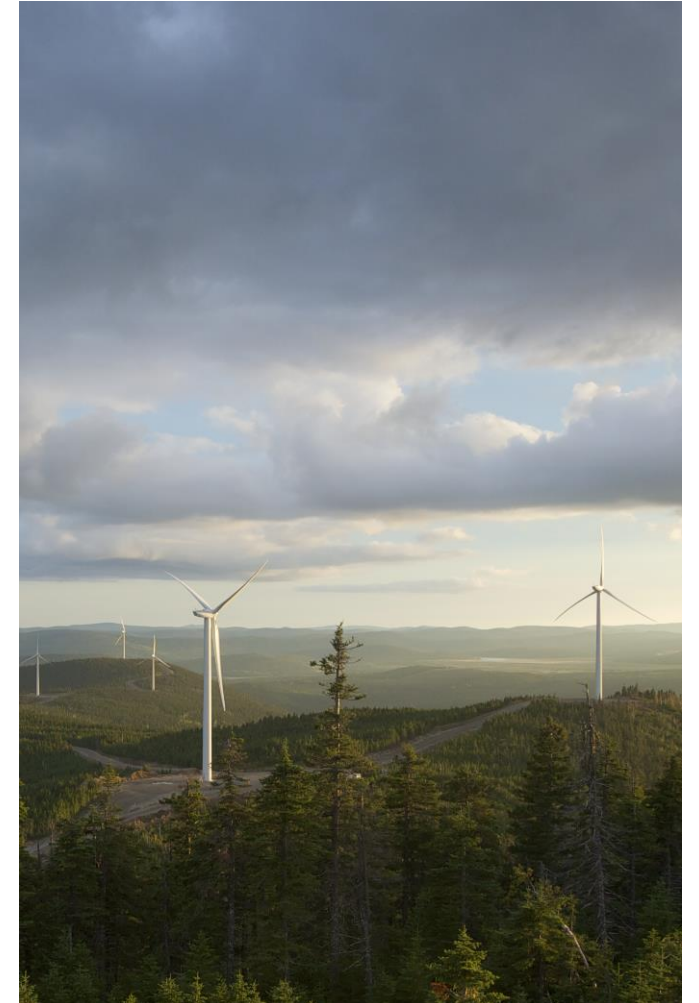
LE PARC ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE

- **20 éoliennes** situées sur le territoire des municipalités de **Audet** et **Frontenac** près de la frontière canado-américaine pour une capacité installée de 120 MW.
- Le raccordement se fera à **Lac-Mégantic** où un nouveau poste électrique sera aménagé sur la rue Pie-XI.
- Modèle d'éolienne : Vestas EnVentus V162
 - Hauteur de la tour : 119 m
 - Longueur des pales : 79 m

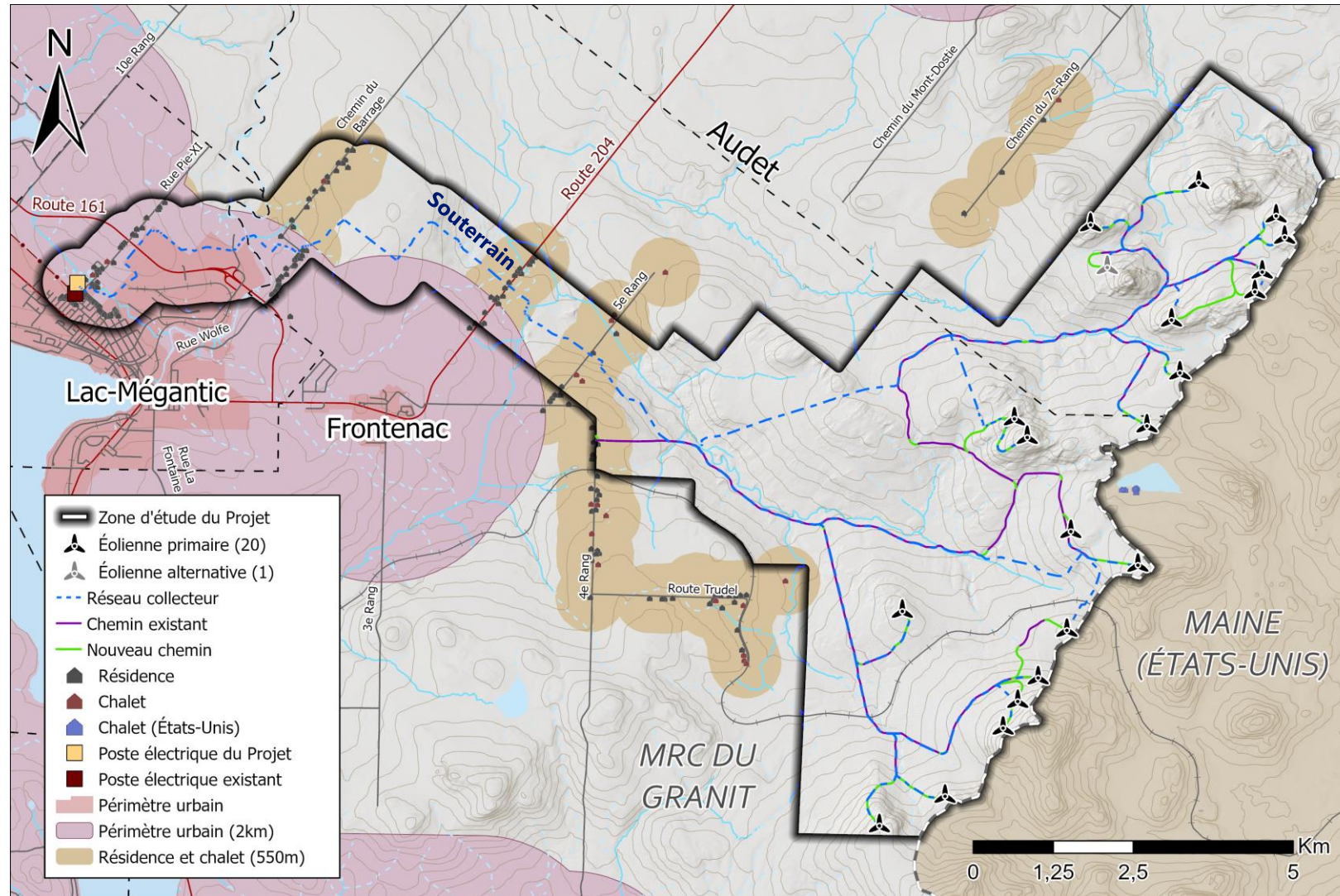


CONDITIONS OPTIMALES POUR UN PROJET ÉOLIEN

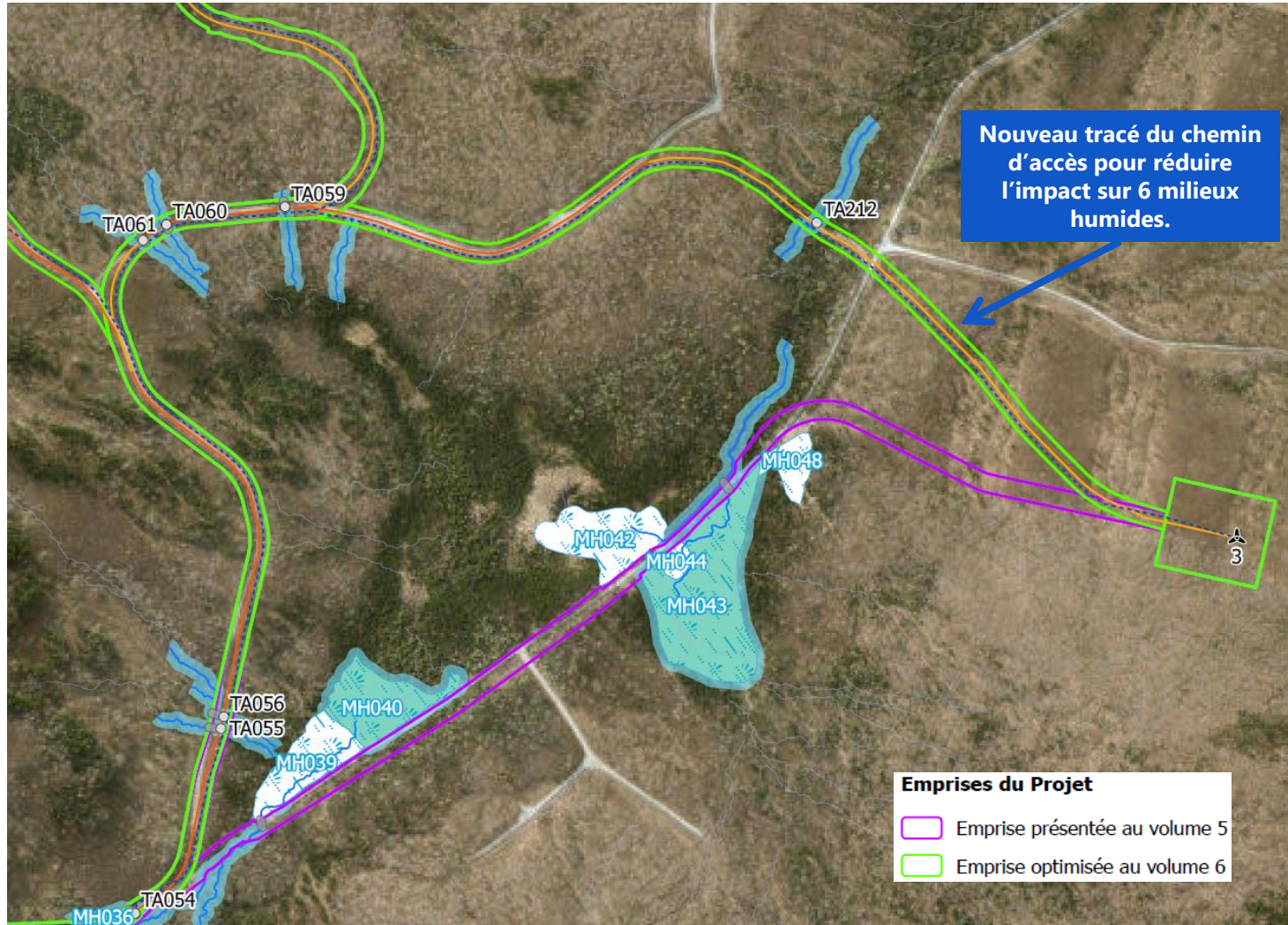
- Raccordement directement à un poste électrique local existant (Mégantic)
- Forte ressource éolienne grâce aux secteurs montagneux près de la frontière canado-américaine
- Distance importante des habitations
- Intégration en harmonie avec les activités forestières et récréatives



DISTANCE IMPORTANTE DES HABITATIONS



OPTIMISATIONS ET MISE À JOUR DU PROJET



- Complément d'information soumis au MELCCFP le 23 janvier 2025 incluant des modifications mineures aux emprises du Projet :
 - Ajustements des emprises pour réduire les chevauchements de rives ou milieux humides
 - Ajustements mineurs du tracé du réseau collecteur en milieu agricole
 - Ajustement mineur des limites de l'emprise du poste électrique
- Utilisation du mode 6.2 MW de l'éolienne Vestas V162 EnVentus

ÉCHÉANCIER GLOBAL DU PROJET

2012 - 2024

Développement

- Sélection du projet par Hydro-Québec
- Dépôt de l'étude d'impact
- Demande d'autorisation à la CPTAQ
- Recevabilité environnementale
- Période d'information publique

2025 - 2026

Construction

- Déboisement
- Chemins d'accès
- Construction des éoliennes
- Réseau collecteur
- Livraison de l'électricité

2026 – 2056*

Exploitation

- Production d'électricité
- Restauration et reboisement
- Suivis

* Selon l'entente avec Hydro-Québec

À la fin du contrat

Démantèlement

- Déboisement
- Démantèlement des éoliennes
- Transport de matériaux
- Restauration du site
- Suivis

À L'ÉCOUTE DU MILIEU LOCAL ET DES ORGANISMES

- **L'acceptabilité sociale** est centrale à la réalisation de ce projet
 - Les partenaires reconnaissent l'importance de favoriser la consultation et l'implication des membres des communautés locales visées par ce projet.
- Séances d'information en 2022 et 2023
- Plusieurs rencontres avec les organismes du milieu, des citoyens et propriétaires de terrains depuis 2021
- Entente-cadre (en place) et de collaboration (à venir) avec la Nation W8banaki et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk
- Comité de suivi incluant des intervenants de différents milieux



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

- Processus d'évaluation rigoureux en cours depuis 2022
- Réalisée selon la directive émise par le MELCCFP et des protocoles revus par les experts du ministère
- Intégration des enjeux soulevés par le milieu local
- Nombreuses mesures d'atténuation courantes et particulières



Environnement

- Protection de la biodiversité et des écosystèmes
- Protection des milieux humides et hydriques
- Lutte contre les changements climatiques



Économie

- Maximisation des retombées économiques pour le milieu local
- Préservation des usages et de l'accès au territoire



Social

- Préservation de la qualité de vie, de la santé et des paysages
- Préservation du patrimoine bâti et archéologique

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Réalisation d'inventaires fauniques et floristiques sur trois années

Optimisation en continu de la configuration

- Limiter les superficies à aménager et utiliser les chemins existants
- Éviter les milieux sensibles

Mesures d'atténuation

- Réalisation du déboisement en dehors de la période de nidification
- Augmenter le seuil de démarrage des éoliennes à une vitesse de vent de 5,5 m/s la nuit (1er juin au 15 octobre)
- Dans l'habitat de protection de la salamandre pourpre, des traverses permettant de conserver les caractéristiques naturelles du lit du cours d'eau seront privilégiées autant que possible.



PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Inventaires des cours d'eau et milieux humides tôt dans le processus

Optimisation en continu de la configuration

- Utilisation des chemins existants
- Minimiser la superficie des aires de travail
- Distances minimales respectées

Mesures d'atténuation

- « Éviter – minimiser – compenser »
(objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques)
- Reboisement des superficies temporaires non requises pour l'exploitation
- Gestion des sédiments et assurer le libre passage du poisson



PRÉSERVATION DES USAGES ET DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE

Le secteur visé pour l'implantation des éoliennes est une grande propriété privée à accès limité aux personnes autorisées par le propriétaire terrien.

Le propriétaire terrien est responsable des relations et de la communication avec les utilisateurs du territoire.

Mesures d'atténuation

- Activités du projet réalisées en consultation avec les propriétaires des terrains et les intervenants locaux pour ne pas impacter leurs activités et favoriser l'harmonisation des usages du territoire
- Assurer le partage des chemins d'accès en période hivernale dans les secteurs de chevauchement avec un sentier balisé
- Développer un plan de transport
- Remettre en état les routes qui auraient subi des dommages



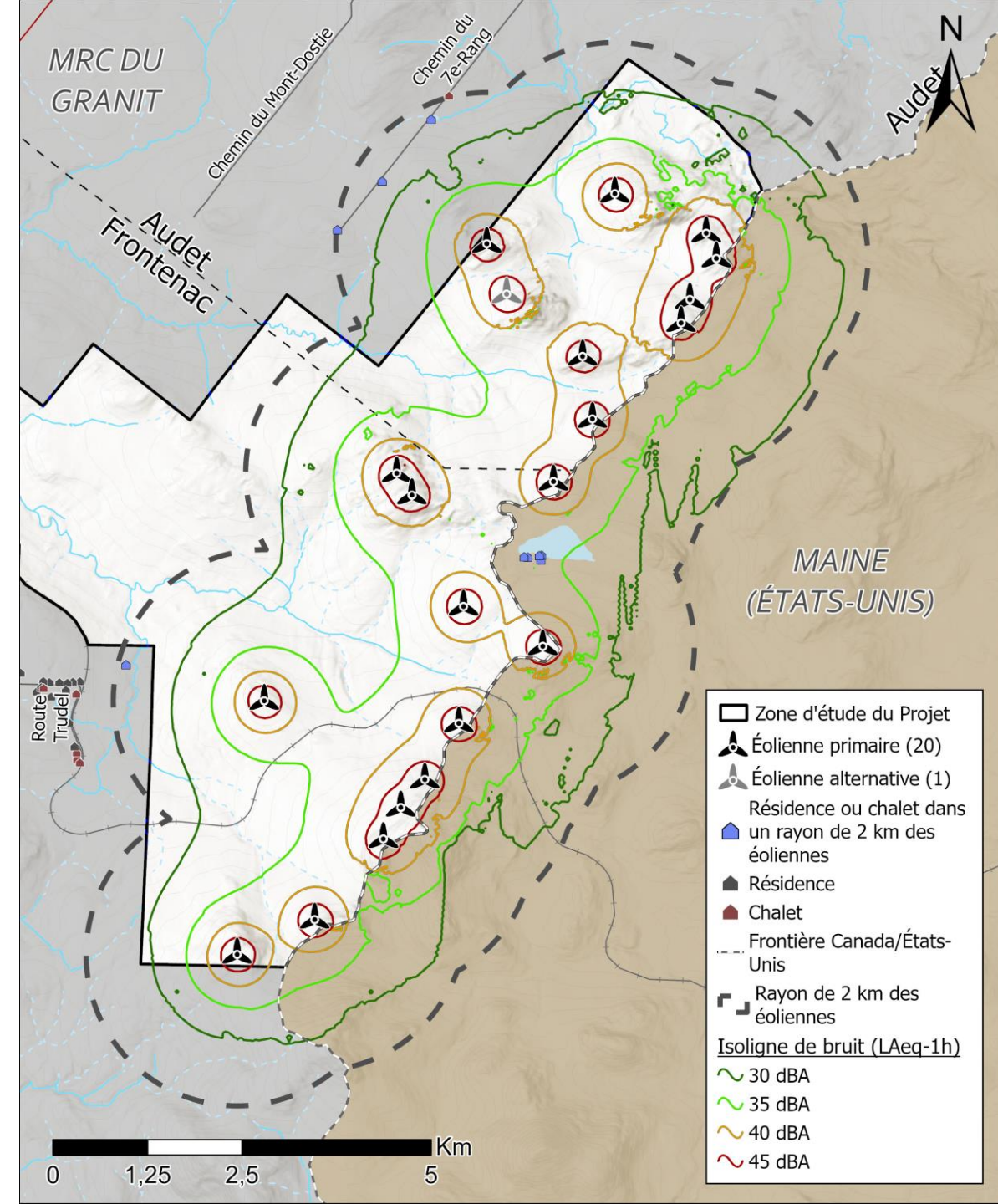
PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE, DE LA SANTÉ ET DES PAYSAGES

Environnement sonore

- Niveaux sonores modélisés associés aux éoliennes sont au maximum 30 décibels aux habitations
- Majorité des travaux effectués en zone forestière à plus de 2 000 m des habitations

Mesures d'atténuation

- Surveillance du climat sonore en lien avec les travaux de construction
- Suivi du climat sonore près du poste électrique



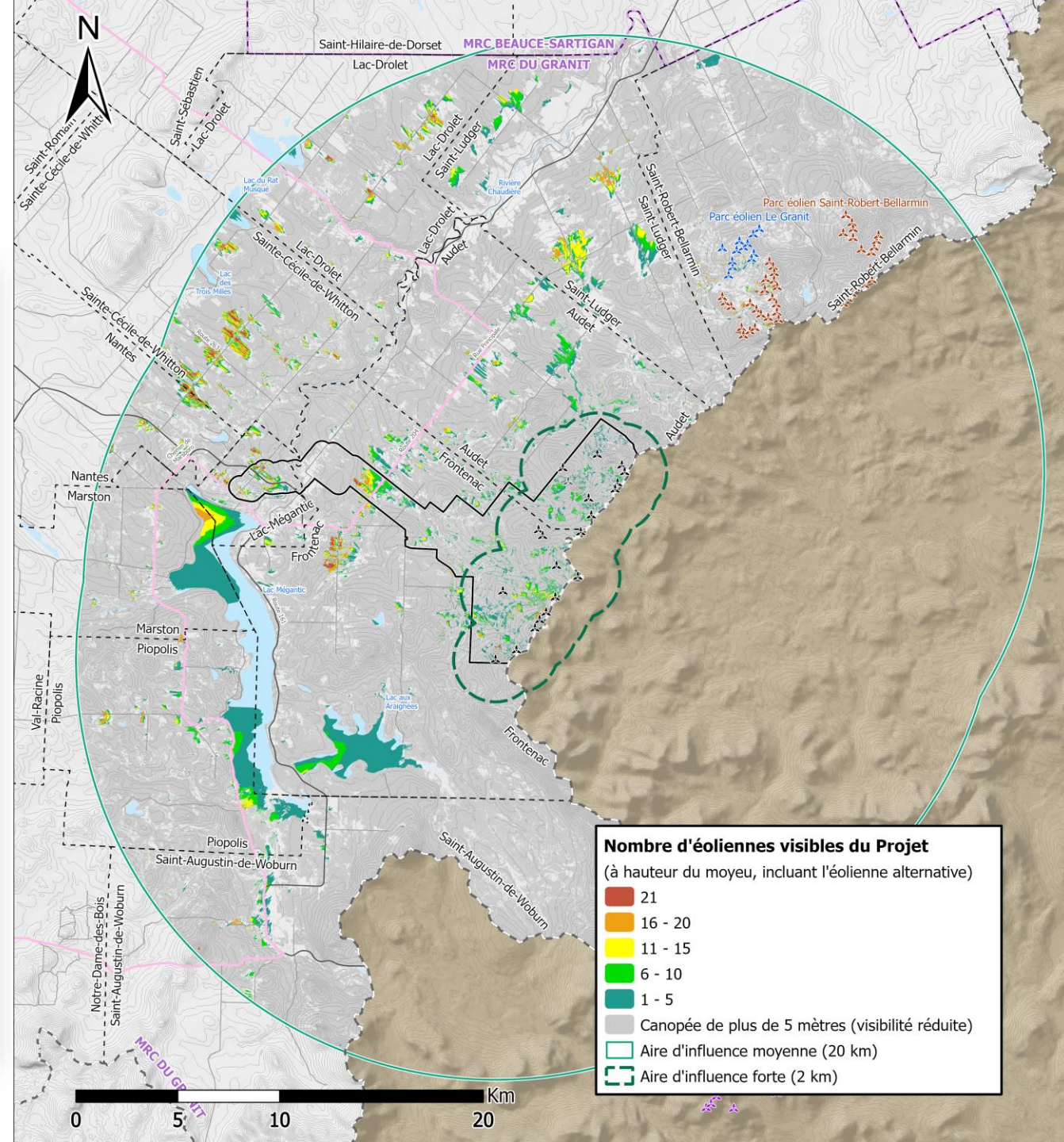
PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE VIE, DE LA SANTÉ ET DES PAYSAGES

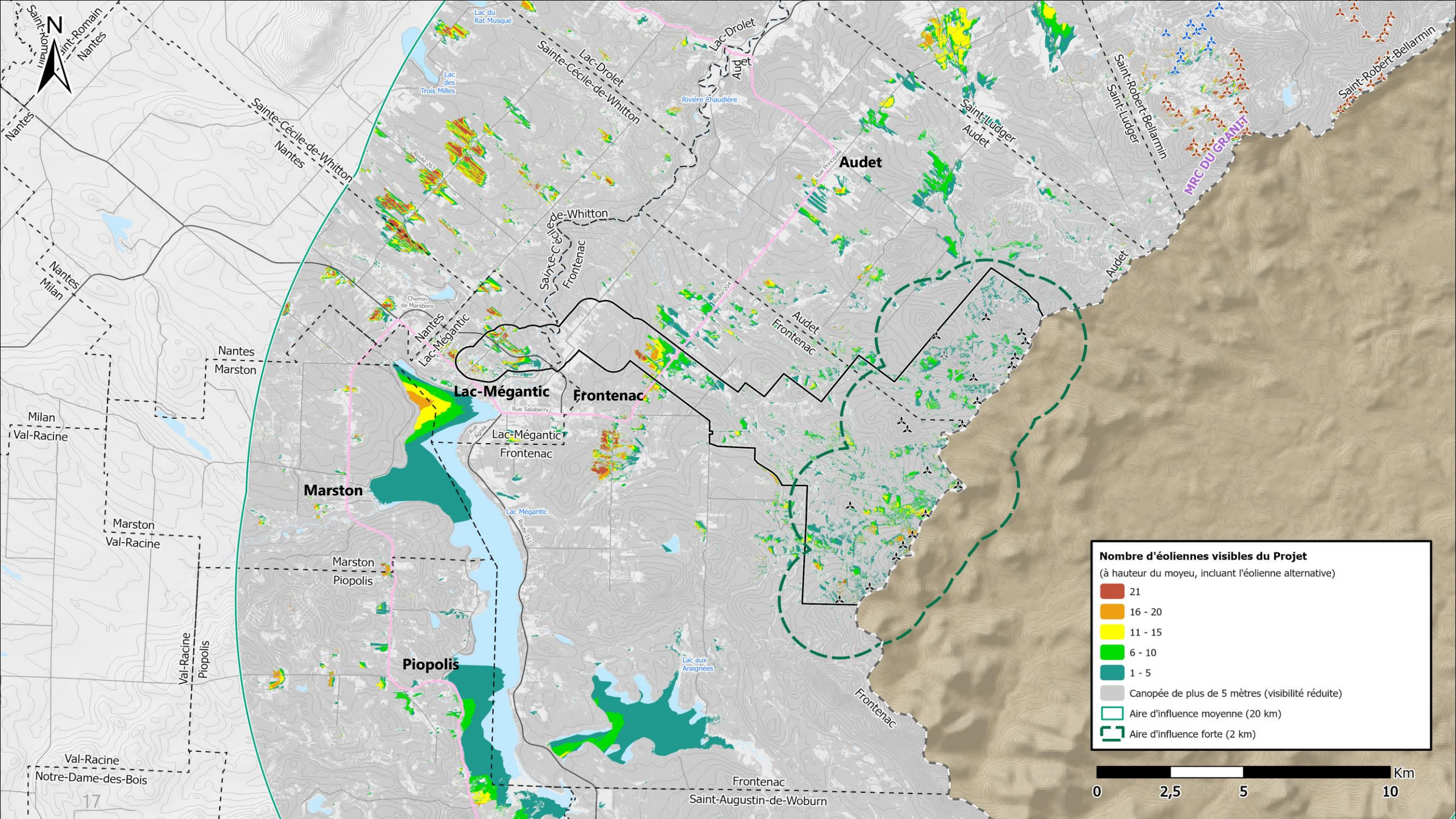
Paysage

- Impact variable selon les unités de paysage et les vues valorisées
- Degré de perception évalué à l'aide d'un modèle de visibilité théorique généré à partir de données LiDAR et des simulations visuelles.
- Atténué par le couvert forestier et topographie du secteur
- Câbles électriques souterrains

Mesures d'atténuation

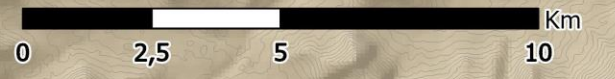
- Système de balisage lumineux à intensité variable
- Clôture et haie autour du poste électrique





Nombre d'éoliennes visibles du Projet
 (à hauteur du moyeu, incluant l'éolienne alternative)

■	21
■	16 - 20
■	11 - 15
■	6 - 10
■	1 - 5
■	Canopée de plus de 5 mètres (visibilité réduite)
	Aire d'influence moyenne (20 km)
	Aire d'influence forte (2 km)



Saint-Nommain
 Saint-Romain
 Nantes

Sainte-Cécile-de-Whitton
 Nantes

Nantes
 Milan

Milan
 Val-Racine

Marston
 Val-Racine

Val-Racine
 Notre-Dame-des-Bois

Lac-Drolet
 Sainte-Cécile-de-Whitton

de-Whitton
 Frontenac

Lac-Mégantic
 Frontenac

Marston

Marston
 Piopolis

Piopolis

Lac-Drolet
 Augt

Audet

Audet
 Frontenac

Frontenac
 Saint-Augustin-de-Woburn

Saint-Ludger
 Audet

Saint-Robert-Bellarmin
 Saint-Ludger

MRC DU GRANIT

Saint-Robert-Bellarmin

Chemin de Marsboro

Rue Salaberry

Rue Lavoie

Lac aux Araignées

Lac Mégantic

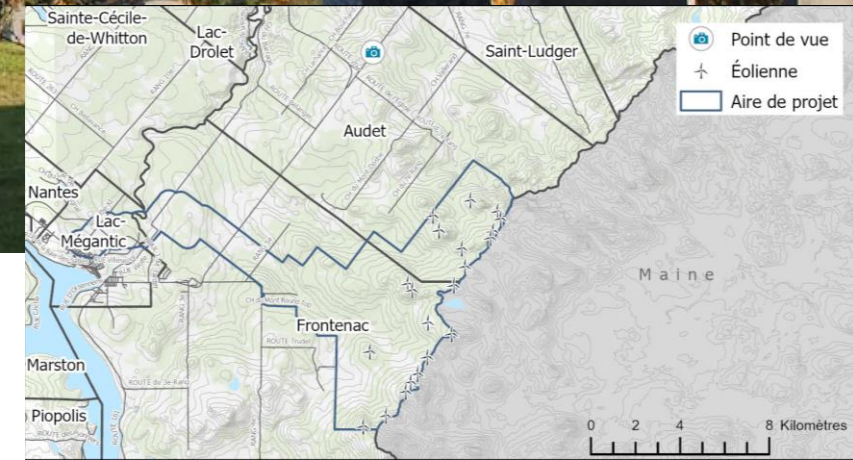
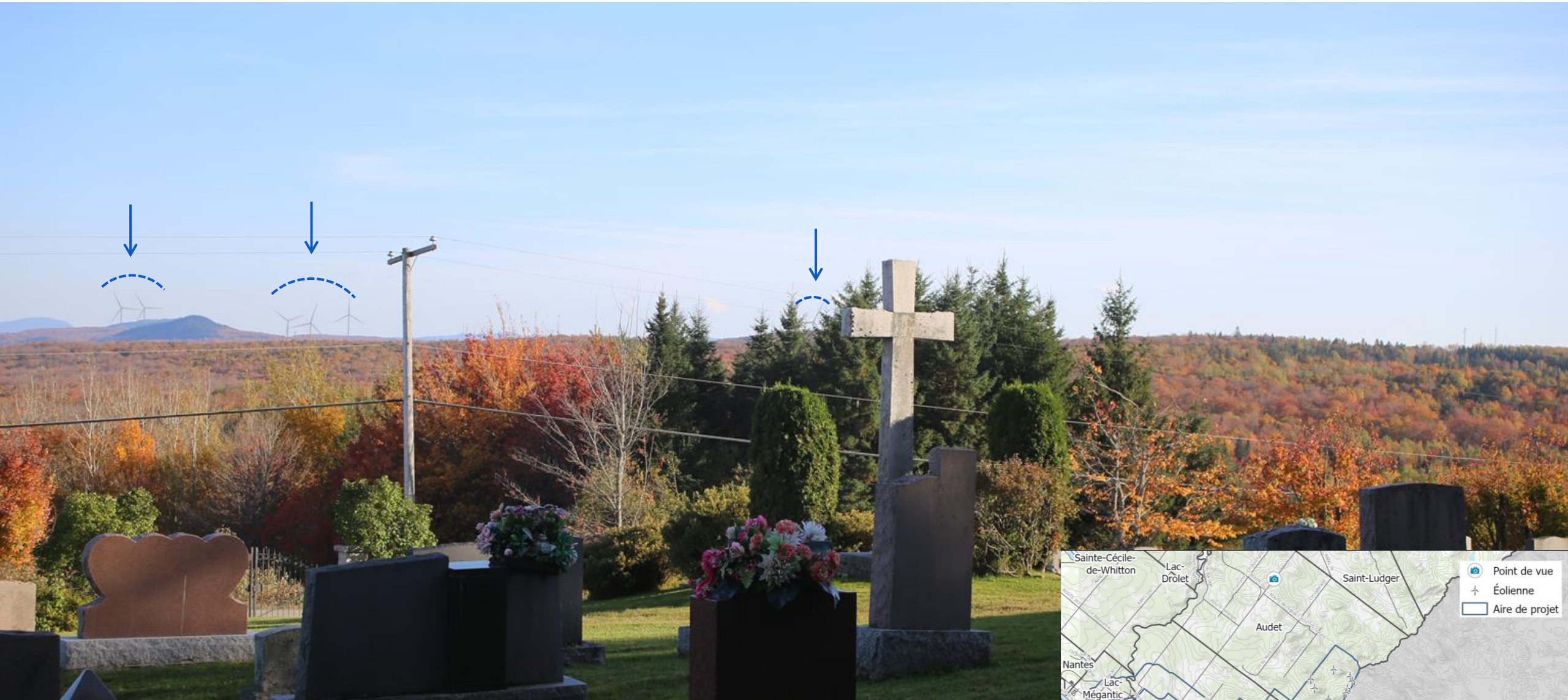
Lac du Rat Musqué

Lac des Trois Milles

Rivière Gaudière

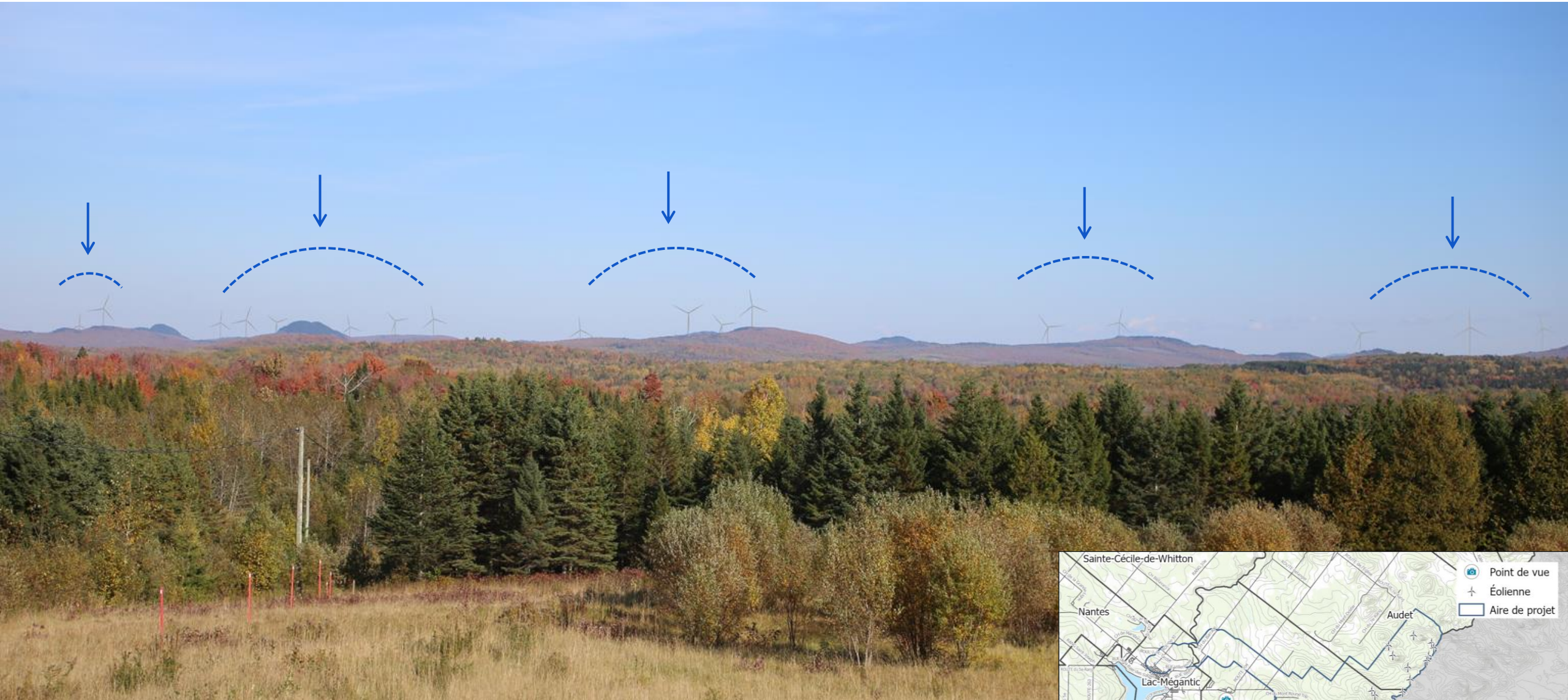
Rue Principale

Rue 2004

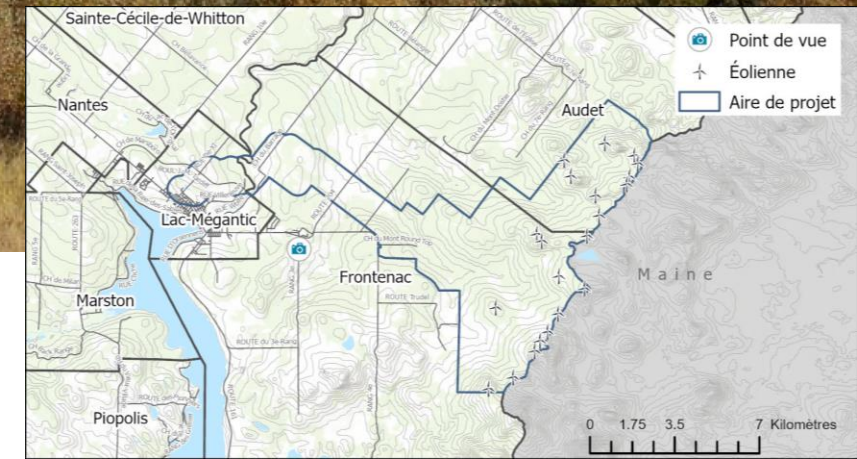


Nombre d'éoliennes visibles : 6
Distance des éoliennes : Entre 7 841 m et 15 346 m

3^E RANG DE FRONTENAC



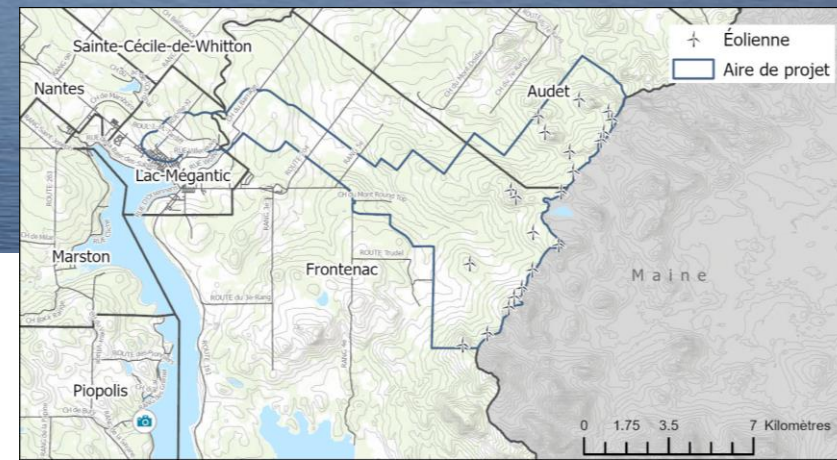
Nombre d'éoliennes visibles : 17
Distance des éoliennes : Entre 8 488 m et 14 397 m

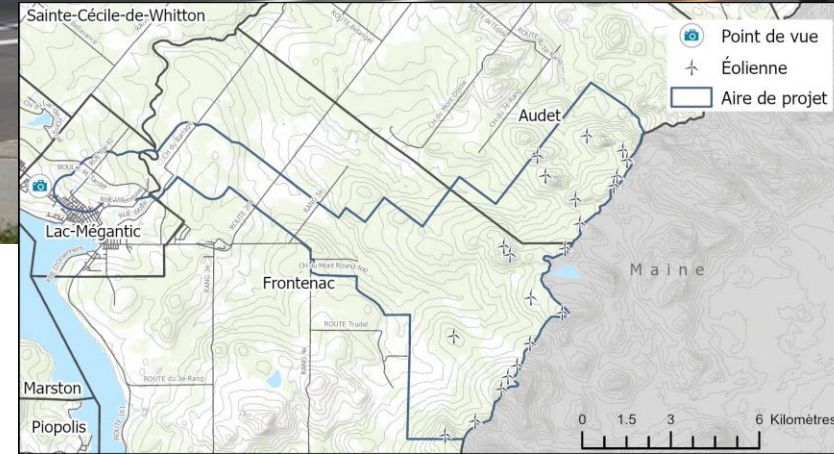




Nombre d'éoliennes visibles : 4

Distance des éoliennes : Entre 13 448 m et 23 042 m





Nombre d'éoliennes visibles : 15

Distance des éoliennes : Entre 14 891 m et 19 880 m

LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- Impact positif et significatif dans la lutte contre les changements climatiques
- Le projet atteindra la carboneutralité entre **5 et 17 mois** suivant la mise en service selon l'utilisation de l'électricité prévu au plan d'action d'Hydro-Québec 2035
- Une fois la carboneutralité atteinte, le projet participera à la **réduction de l'empreinte carbone du Québec à la hauteur de plus de 117 000 t éq CO₂** par année



SURVEILLANCE ET SUIVIS

Phase d'aménagement et construction / démantèlement

- Surveillance du chantier pour s'assurer du respect :
 - des mesures d'atténuation ou de compensation
 - des conditions fixées dans le décret gouvernemental
 - des engagements additionnels prévus aux autorisations ministérielles
 - des exigences relatives aux lois et règlements pertinents.

Phase d'exploitation

- Plusieurs suivis sont prévus :
 - Salamandre pourpre
 - Habitat de reproduction de l'omble de fontaine
 - Milieu agricole
 - Espèces floristiques exotiques envahissantes
 - Reboisement des aires de travail
 - Climat sonore
 - Puits d'approvisionnement en eau potable



MAXIMISATION DES RETOMBÉS ÉCONOMIQUES POUR LE MILIEU LOCAL

- Investissement total de **440 millions \$**
- **50 % des revenus net** pour le partenaire municipal, soit environ 60 M\$ sur 30 ans
- Redevance **de plus de 18 M\$** aux municipalités accueillant les infrastructures du projet sur 30 ans
- Paiements annuels supérieurs aux valeurs suggérées par le Cadre de référence aux **propriétaires privés participants** au projet
- Construction : Environ **150 emplois** sur 2 ans
- Exploitation : Environ **4 à 5 emplois** sur 30 ans
- Création d'emplois et retombées directes ou indirectes pour les fournisseurs de **biens et services** de la région.



Photo Rémi Tremblay



EN RÉSUMÉ



Un projet qui s'inscrit dans la **transition énergétique** du Québec



Un projet structurant avec des **retombées significative** pour le milieu d'accueil



Un projet optimisé qui s'intègre en **harmonie avec l'environnement** et les autres usages du territoire



MERCI


HAUTE-CHAUDIÈRE
parc éolien